Convention Clarté Particuliers

Recueil des prix des principaux produits et services.

Tarifs applicables aux clients
du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
à compter du 1er janvier 2026.

Crédit Mutuel

Une relation fondée sur la clarté est le gage de votre confiance et de votre fidélité.

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, votre banque se doit de vous informer avec précision des coûts des produits et services qui vous sont proposés.

Le Crédit Mutuel s'est engagé à vous apporter cette transparence dans le cadre de la Convention Clarté.

Ce document vous présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1er janvier 2026.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via www.creditmutuel.fr
Si vous n'avez pas encore signé votre convention de compte, qui régit nos relations réciproques, nous vous invitons à vous la procurer auprès de votre conseiller.

Les dates de valeurs appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses de Crédit Mutuel et sous www.creditmutuel.fr

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 8,50 % au jour de la publication en Martinique, Guadeloupe et Guyane. La TVA est non appliquée à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur.

Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale du Crédit Mutuel.

En cas de demande concernant des opérations complexes, n'hésitez pas à demander l'établissement d'un devis à votre conseiller Crédit Mutuel.

Sommaire

Extrait standard des tarifs 4

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte 5

Ouverture, transformation, clôture 5
Relevés de compte 5
Tenue de compte 5
Services en agence 5

Banque à distance 5

Abonnement à des services de banque à distance 5
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS 5
Frais d'utilisation des services de banque à distance 5

Vos moyens et opérations de paiement 6

Cartes 6
Virements 8
Prélèvements / TIP SEPA 9
Chèques 9
Frais complémentaires liés à l'international 9

Offres groupées de services 10

Eurocompte 10
Services Bancaires de Base (SBB) 10
Facil'Accès (Offre aux personnes en situation de fragilité) 11

Irrégularités et incidents 11

Commission d'intervention 11
Opérations particulières 11
Incidents de paiement 11

Spécial jeunes 12

Offres groupées de services 12
Tenue de compte 12
Moyens de paiement 12
Divers 12
Abonnement à des services de banque à distance 12

Découverts et crédits 13

Découverts en compte 13
Crédits à la consommation 13
Crédits immobiliers 13
Autre crédit 13
Autres prestations 13
Garanties données sur la France 13

Épargne et placements financiers 14

Épargne bancaire 14
Placements financiers 14

Assurances et Prévoyance 15

Succession 15

Résoudre un litige 16

Extrait standard des tarifs[1]

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).
Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Prix indiqués en euros.

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (CMUT Direct)	**1,00 €** par mois Soit pour information 12,00 € par an
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Top Infos)[2]	**1,75 €** par mois Permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes par mois. Soit pour information 21,00 € par an
Tenue de compte	**2,25 €** par mois Soit pour information 27,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	**48,00 € par an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	**48,00 € par an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	**34,70 € par an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,10 €** par retrait à partir du 3e retrait par mois[3]
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte Crédit Mutuel)	**26,00 € par an**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : **4,50 €** par virement Par l'Internet : **GRATUIT**
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	**GRATUIT**
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	**GRATUIT**
Commission d'intervention	**8,00 €** par opération Avec un plafond de 80,00 € par mois.

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs. (2) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (3) À partir du 2e retrait par mois pour les cartes à autorisation systématique. Exonération pour les cartes CB Visa Premier, CB Mastercard Gold, CB Mastercard World Elite et CB Visa Infinite et pour les cartes dans les offres groupées de services spéciales Jeunes et Eurocompte Sérénité. Pour les autres Eurocomptes, voir détails en page 10.
Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	GRATUIT
Frais de transfert de compte courant	GRATUIT[1]
Frais de clôture de compte	GRATUIT[1]
Transfert Facile (Service d'aide à la mobilité bancaire)	GRATUIT[1]
RELEVÉS DE COMPTE	
Relevés de compte :	
▸ mensuel	GRATUIT[1]
▸ autre périodicité ou relevé supplémentaire	1,80 €/relevé
Relevé annuel de frais[2]	GRATUIT[1]
TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte	2,25 €/mois
▸ dans une offre groupée de services	Exonéré
Tenue de compte USD	3,50 USD
Tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois[3]	30,00 €/an
SERVICES EN AGENCE	
Mise à disposition de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	GRATUIT[1]
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi :	
▸ frais d'envoi	Frais postaux[4]
▸ supplément par commande au guichet	2,50 €
Frais de destruction de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par chéquier ou carnet	7,00 €
Photocopie de chèque, par chèque	9,00 €
Délivrance d'une attestation	10,00 €
Réédition de mouvements, par demande	11,00 €
Frais de recherche de documents	
▸ ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	15,50 €
▸ ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe	Nous consulter
Service de mensualisation de frais bancaires[5]	6,00 €/an
Frais de location de coffre-fort[6], à partir de	150,00 €/an
Change manuel (achat et vente de devises)	4,60 €

Banque à distance

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	
CMUT Direct	1,00 €/mois
ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS[7]	
Top Infos	1,75 €/mois
FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE[7] (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	
Licence DIGIPASS (Authentification forte), par licence	29,00 €
Téléchargement de mouvements archivés supérieurs à 2 mois	7,00 €

(1) Conformément à la réglementation. (2) Relevé des frais prélevés sur votre compte durant l'année civile au titre des produits et services dont vous bénéficiez, conformément à la Directive Européenne sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement (2014/92/UE). (3) Dans la limite du solde créditeur. Gratuit pour les moins de 18 ans. (4) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...). (5) Détail disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (6) Service disponible dans les caisses proposant ce service. (7) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

Vos moyens et opérations de paiement

CARTES

COTISATION CARTE, PAR AN

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat)	
CB Mastercard[1], CB Visa Classic[1] ou CB Mastercard pour les Autres[1]	**48,00 €**
CB Mastercard en devise[1] ou CB Visa Classic en CHF[1]	**51,00 €**
CB Mastercard Access[1] ou CB Mastercard aKP Ia[1]	**51,00 €**
CB Mastercard Gold[1][2], CB Visa Premier[1][2] ou CB Mastercard Gold pour les Autres[1]	**140,00 €**
CB Mastercard World Elite[1]	**300,00 €**
CB Visa Infinite	**340,00 €**
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé)	
CB Mastercard[1], CB Visa Classic[1] ou CB Mastercard pour les Autres[1]	**48,00 €**
CB Mastercard en devise[1] ou CB Visa Classic en CHF[1]	**51,00 €**
CB Mastercard Access[1] ou CB Mastercard aKP Ia[1]	**51,00 €**
CB Mastercard Gold[1][2], CB Visa Premier[1][2] ou CB Mastercard Gold pour les Autres[1]	**140,00 €**
CB Mastercard World Elite[1]	**300,00 €**
CB Visa Infinite	**340,00 €**
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique)	
CB Mastercard On line[1], CB Visa On line[1] ou Carte Connect Crédit Mutuel	**34,70 €**
CB Mastercard Vie Quotidienne (destinée aux majeurs protégés)	**20,90 €**
Autres cartes et services	
CB Cirrus[1]	**24,50 €**
Carte de retrait réseau	**12,00 €**
Carte Vie Quotidienne (destinée aux majeurs protégés)	**7,00 €**
CB Mastercard 3F[3][4]	**3,00 €**
Carte Plan 4[3]	
▸ avec une autre carte de paiement détenue ▸ sans autre carte de paiement détenue	**10,30 €** **27,00 €**
Carte Automate bancaire ou carte de Dépôt	**9,00 €**
Choix du visuel de la carte, à partir de	**4,00 €**
Supplément pour carte Certizen[5], par carte	**12,00 €**
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement)[6]	**GRATUIT**
Service E-Retrait (retrait sans carte à un distributeur automatique de billets du Crédit Mutuel, du CIC et de Cash Services)[6]	**GRATUIT**
Supplément pour option temps réel[7]	**6,00 €**

PAIEMENTS ET RETRAITS[8]

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE), réalisées avec une carte en euro	
Paiement par carte (la carte est émise par la banque)	**GRATUIT**
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) du Crédit Mutuel, du CIC et de Cash Services	**GRATUIT**

(1) Carte supplémentaire sur le même compte : -25 % sur la carte la moins chère, hors options facturables. (2) Carte en devise : CB Mastercard Gold. Possibilité CB Visa Premier pour le CHF. (3) Ce produit n'est plus commercialisé. (4) Réservée aux titulaires d'une carte de paiement. Assurance décès annuelle facultative, en option : 2,00 €. (5) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). (6) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et d'une carte éligible au service. (7) Affichage en temps réel des opérations cartes en cours d'enregistrement. Nécessite la détention d'une carte éligible et d'un contrat de banque à distance. (8) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.

PAIEMENTS ET RETRAITS[1] (SUITE)

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE), réalisées avec une carte en euro (suite)	
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement avec une carte de paiement ou une carte de retrait internationale, y compris dans l'Espace Économique Européen), appelé aussi "Retrait déplacé".	
▸ avec CB Mastercard Gold, CB Visa Premier, CB Mastercard World Elite ou CB Visa Infinite	**GRATUIT**
▸ avec CB Mastercard On line, CB Visa On line, Carte Connect Crédit Mutuel ou CB Cirrus, à partir du 2e retrait par mois[2], par retrait	**1,10 €**
▸ avec une autre carte, à partir du 3e retrait par mois[2], par retrait	**1,10 €**
Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement	**10,00 €**
Autres opérations réalisées avec une carte en euro[3]	
Commission fixe	
▸ par paiement	**0,33 €**
▸ par retrait à un distributeur automatique de billets	**3,30 €**
Commission sur montant, par opération	
▸ dans l'EEE + Suisse	**1,00 %**
▸ autres pays	**2,50 %**
Perception maximum, par opération	**10,00 €**
Forfait International (paiements illimités et 3 retraits par mois), par carte	**20,00 €/an**
Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement	**10,00 €**
Opérations libellées en USD, en France ou aux États-Unis, réalisées avec une carte en USD[4]	
Paiements et retraits à un distributeur automatique de billets en USD aux États-Unis	**GRATUIT**
Retraits en USD sur un distributeur automatique de billets Crédit Mutuel en France	**GRATUIT**
Opérations libellées en une devise autre que l'USD, ou réalisées hors États-Unis, avec une carte en USD[4]	
Commission fixe	
▸ par paiement	**0,40 USD**
▸ par retrait à un distributeur automatique de billets	**3,60 USD**
Commission sur montant, par opération	**2,50 %**
Perception maximum, par opération	**9,00 USD**

GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire	**GRATUIT[5]**
Refabrication d'une carte[6]	**13,00 €**
Refabrication d'une carte en urgence	**49,00 €**
Réédition d'un code confidentiel	**10,80 €**
Réédition d'un code confidentiel en urgence	**49,00 €**
Changement de code confidentiel à un guichet automatique de banque du Crédit Mutuel	**GRATUIT**
Envoi d'une carte en recommandé avec AR	**Frais postaux**
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	**7,70 €**

(1) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait. (2) Dans les offres groupées de services, cf. pages 10 et 12. (3) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.creditmutuel.fr). (4) Carte dans une autre devise: détail disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (5) Conformément à la réglementation. (6) Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire.

VIREMENTS

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.
La **zone SEPA** (ou espace SEPA – Single Euro Payment Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Ile de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Moldavie.

Virement SEPA :
Le virement SEPA est un virement qui remplit les conditions suivantes :
- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option « SHARE »),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN du bénéficiaire.

Virement non SEPA :
Il s'agit d'un virement en devise ou d'un virement en euro hors de la zone SEPA ou de tout autre virement qui ne remplit pas les critères SEPA ci-dessus.

Imputation des frais :
▸ Pour les virements non SEPA, 3 options d'imputation des frais sont disponibles :
- « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. « SHARE » est l'option de frais retenue par défaut.
- « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant.
Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

▸ Pour les virements au sein de l'EEE, la 2e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ».
Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Virements entre vos comptes	**Guichet**	**Banque à distance**
Émission d'un virement (cas d'un virement interne, occasionnel ou permanent)	**GRATUIT**	**GRATUIT**
En cas de change éventuel	**Cf. tarifs "Virements non SEPA"**	**Cf. tarifs "Virements non SEPA"**
Virements permanents	**Guichet**	**Banque à distance**
Frais de mise en place	**6,50 €(1)**	**GRATUIT**
Frais de modification	**3,00 €(1)**	**GRATUIT**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent standard ou instantané)	**GRATUIT**	**GRATUIT**
Émission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA permanent standard)	**Cf. tarifs "Virements non SEPA"**	**Cf. tarifs "Virements non SEPA"**
Virements SEPA	**Guichet**	**Banque à distance**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), standard ou instantané	**4,50 €(2)**	**GRATUIT**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), instantané via Wero(3)	**Non disponible**	**GRATUIT**
Réception d'un virement SEPA	**GRATUIT**	**GRATUIT**
Virements non SEPA	**Guichet**	**Banque à distance**
Émission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA, occasionnel ou permanent)	**0,10 % du montant** (min. 10,00 € / max. 45,00 €) **+ 4,50 €**	**0,10 % du montant** (min. 10,00 € / max. 45,00 €)
Change sur virement non SEPA émis	Taux de change en vigueur au moment de l'opération(4)	Taux de change en vigueur au moment de l'opération(4)
Réception d'un virement non SEPA	**13,00 €**	**13,00 €**
Change sur virement non SEPA reçu	**10,00 €**	**10,00 €**

(1) Gratuit dans l'Eurocompte Sérénité. (2) Demi-tarif dans les Eurocomptes Confort et Sérénité. (3) Solution de paiement entre particuliers, accessible uniquement via l'application mobile Wero. (4) Le taux de change est appliqué lorsque le virement est effectué entre deux comptes tenus dans des devises différentes.

VIREMENTS (SUITE)		
Prestations annexes (frais supplémentaires)		
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit pour un virement SEPA		1,80 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit pour un virement non SEPA		4,00 €
Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet		7,00 €
Commission sur émission d'un virement express :		
▸ en euro au sein de la zone SEPA		1,00 €
▸ en devise ou hors zone SEPA		8,25 €
Commission pour émission d'un chèque de banque en devise		16,25 €
Virement SEPA émis et retourné par la banque du bénéficiaire		6,00 €
PRÉLÈVEMENTS / TIP SEPA		
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)		GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)		GRATUIT
Titre Interbancaire de Paiement (frais par paiement d'un TIP SEPA)		GRATUIT
Opposition / Révocation du mandat de prélèvement		GRATUIT(1)
Gestion des créanciers autorisés ou interdits		GRATUIT(1)
Émission d'un prélèvement SEPA(2)		0,36 €
Création d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)		40,00 €
CHÈQUES		
Remise de chèque(s)(3)		GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque		14,00 €
Remise de chèque(s) payable(s) à l'étranger en euro ou en devise(4) Sauf Bonne Fin (SBF)		
▸ commission d'encaissement		0,10 %
– minimum		15,00 €
– maximum		60,00 €
▸ commission de change éventuelle		10,00 €
Crédit Après Encaissement (CAE)		
▸ forfait à rajouter aux tarifs SBF		19,90 €
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (CAE/SBF)		21,10 €
Paiement d'un chèque à l'étranger en euro ou en devise(4)		
▸ commission de transfert		13,80 €
▸ commission de change éventuelle		10,00 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Guichet	Banque à distance
▸ avec Assur-Carte	GRATUIT	GRATUIT
▸ sans Assur-Carte, par chèque	16,00 €	11,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	Guichet	Banque à distance
▸ avec Assur-Carte	GRATUIT	GRATUIT
▸ sans Assur-Carte, par chéquier	32,00 €	27,00 €
FRAIS COMPLÉMENTAIRES LIÉS À L'INTERNATIONAL		
Frais de port sécurisé (sur chèques)		36,50 €
Frais de correspondants éventuels		Frais réels

(1) Conformément à la réglementation. (2) Nécessite la détention d'un numéro ICS et de l'option gestion de prélèvement dans CMUT Direct facturé 4,50 € /mois. (3) Chèque(s) en euro payable(s) en France. Date de valeur J+1 ouvré. (4) Dates de valeurs : informations disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Offres groupées de services

Les services utiles pour bien gérer votre argent au quotidien sont compris dans une cotisation mensuelle unique (offre standard hors option). Les fiches clartés détaillant les offres groupées de service sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

EUROCOMPTE			
Formules proposées (produits et services compris), à partir de :	**Tranquillité**	**Confort**	**Sérénité**
	7,63 €	**13,30 €**	**21,35 €**
CMUT Direct	Inclus	Inclus	Inclus
Tenue de compte	Exonéré	Exonéré	Exonéré
Budget +	Inclus	Inclus	Inclus
Etalis +		Inclus	Inclus
Paiement en 3 Fois		Inclus	Inclus
Assur-Carte	E(1)	E(1)	F(1)
CB Cirrus	Inclus		
CB Mastercard ou CB Visa Classic		Inclus	
CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier			Inclus
Découvert Souplesse			
▸ jusqu'à 1 600,00 €	Inclus	Inclus	Inclus
▸ franchise d'agios /7 jours par mois	160 €	160 €	460 €
Top Infos	Inclus	Inclus	Inclus
Retraits déplacés offerts			
▸ avec cartes à autorisation systématique	2/mois	2/mois	Tous
▸ avec carte CB Mastercard ou CB Visa Classic	3/mois	3/mois	Tous
Opérations hors EEE ou libellées en devise avec une carte en euro			
▸ nombre de retraits offerts		3/mois	Tous
▸ nombre de paiements offerts		Tous	Tous

Autres formules

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, opérations de caisse, remise de chèques à l'encaissement, les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE et deux formules de chèques de banque par mois. Plafonnement des frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte à 20,00 € par mois et 200,00 € par an.	**GRATUIT**(2)

(1) Assur-Carte E couvre les moyens de paiement souscrits auprès du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Assur-Carte F couvre les moyens de paiement souscrits auprès de toutes les banques. (2) Conformément à la réglementation.

Autres formules (suite)

Facil'Accès – Offre aux personnes en situation de fragilité (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), le dépôt et le retrait d'espèces aux guichets de la banque, 4 virements SEPA par mois (standards ou instantanés), dont au moins un virement SEPA permanent (standard ou instantané), ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité, 2 chèques de banque par mois, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, relevés d'identité bancaire, plafonnement spécifique des commissions d'intervention[1] et un changement d'adresse par an. Les frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre Facil'Accès. Voir détail des frais concernés comportant la mention (ET) en pages 11 et 12 du présent Recueil des prix des principaux produits et services.	**1,00 €**
Prestations de Base (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L. 312-1 II et D. 312-5 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identite bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), envoi mensuel d'un extrait de compte, remise de chèques à l'encaissement, prélèvements SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux GAB et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE.	**3,50 €**

Irrégularités et incidents

COMMISSION D'INTERVENTION	
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier[PG][ET]	
▸ par opération	**8,00 €**
▸ plafond mensuel	**80,00 €**
Commission d'intervention – Pour les titulaires de l'offre Services Bancaires de Base	
▸ par opération	**4,00 €**
▸ plafond mensuel	**20,00 €**
Commission d'intervention – Pour les titulaires de l'offre Facil'Accès	**GRATUIT**
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Frais de recherche d'adresse erronée (NPAI/PND)	**11,00 €**
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé[PG][ET]	**13,50 €**[2]
Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD)[ET] ou par saisie-attribution[ET]	**10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier**
▸ maximum	**90,00 €**
INCIDENTS DE PAIEMENT	
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques[PG][ET]	**19,10 €**
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire[PG][ET]	**19,25 €**
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[PG][ET]	**13,50 €**
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[PG][ET][3]	
▸ chèque inférieur ou égal à 50,00 €	**30,00 €**
▸ chèque supérieur à 50,00 €	**50,00 €**
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	**14,00 €**

(PG) Plafonnement Global : ces frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés globalement à hauteur de 25,00 €/mois pour les clients éligibles à l'offre "Facil'Accès" et de 20,00 €/mois et 200,00 €/an pour les clients titulaires de l'offre "Services Bancaires de Base". (ET) Exonération Totale : ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre "Facil'Accès".

(1) Exonération totale des frais d'incidents bancaires, y compris les frais sur SATD et frais sur saisie-attribution. (2) Tarif pour chaque lettre. 2 lettres facturées au maximum sur une période de 30 jours glissants. (3) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

INCIDENTS DE PAIEMENT (suite)	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision(PG)(ET)(1)	
▸ prélèvement inférieur ou égal à 20,00 € ▸ au-delà	Montant du prélèvement 20,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire(PG)(ET)	35,10 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque(PG)(ET)	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision(PG)(ET)	GRATUIT

Spécial Jeunes

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	
Cotisations mensuelles à partir de :	
▸ Connect Origine (10-17 ans ; cotisations offertes la 1re année)	2,00 €
▸ Eurocompte Jeune (18-25 ans)	3,50 €
▸ Eurocompte Jeune Actif (18-28 ans)	7,25 €

Les fiches clartés détaillant les offres groupées de service sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Tarifs réduits ou gratuité totale : le Crédit Mutuel offre aux moins de 26 ans des conditions particulièrement avantageuses, décrites ci-dessous :

TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte	GRATUIT
MOYENS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat)	
CB Mastercard Jeune	24,00 €
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé)	
CB Mastercard Jeune	24,00 €
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique)	
CB Mastercard On line Origine (de 10 à 17 ans)	25,00 €
Autres cartes et services	
Carte Argent de poche(2) (carte prépayée, à partir de 11 ans)	15,75 €
Refabrication de carte(3)	- 50 %(4)
Retraits déplacés dans les offres groupées de services "Spécial Jeunes"	GRATUIT
Forfait International (paiements illimités et 3 retraits par mois)(5) dans les offres groupées de services "Spécial Jeunes"	INCLUS(6)
Chèques	
Frais d'opposition chèque(s) et chéquier(s) par l'émetteur	- 50 %(4)
Virements	
Frais de mise en place ou de modification de virement permanent au guichet	GRATUIT
DIVERS	
Délivrance d'une attestation	GRATUIT
ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	
CMUT Direct	GRATUIT

Avantage Musique : Détenir une carte de paiement au Crédit Mutuel, c'est bénéficier des avantages exclusifs de la billetterie RIFFX by Crédit Mutuel (www.riffx.fr).

(PG) Plafonnement Global : ces frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés globalement à hauteur de 25,00 €/mois pour les clients éligibles à l'offre "Facil'Accès" et de 20,00 €/mois et 200,00 €/an pour les clients titulaires de l'offre "Services Bancaires de Base". (ET) Exonération Totale : ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre "Facil'Accès". (1) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement. (2) Ce produit n'est plus commercialisé. (3) Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire. (4) Sur le tarif standard. (5) Avec une carte en euro, hors Espace Économique Européen ou libellés en devise. (6) Dans les offres commercialisées en 2026.

Découverts et crédits

DÉCOUVERTS EN COMPTE	
Découvert souplesse :	
▸ taux nominal annuel au 01/08/2025 : 17,84%[1]	**Nous consulter**
▸ frais de mise en place et renouvellement annuel, à partir de	**15,00 €[2]**
▸ assurance décès facultative 1 tête, à partir de	**8,05 €[2]**
Découvert non autorisé Sauf accord particulier, taux plafond règlementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au JO, diminué de 0,05 %. Ce taux est fonction du solde débiteur moyen du compte sur la période séparant deux arrêtés.	**Plafond du taux réglementaire -0,05 %**
CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
Crédits renouvelables	
Etalis + (trésorerie et étalement des dépenses), Passeport Crédit	
▸ mise en place	**GRATUIT**
▸ frais d'utilisation	**GRATUIT**
▸ taux	**Nous consulter**
Crédits amortissables	
▸ frais de dossier / avenant	**1,00 %**
– minimum	**64,00 €**
▸ taux	**Nous consulter**
CRÉDITS IMMOBILIERS	
Frais de dossier	**1,00 %**
▸ minimum	**400,00 €**
Frais d'avenant[3]	**1,00 %**
▸ minimum	**400,00 €**
Frais de modularité de prêt[4]	**50,00 €**
Attestation de mainlevée d'hypothèque ou renouvellement d'hypothèque	**9,00 €**
Frais de traitement de mainlevée	
▸ hypothèque	**300,00 €**
▸ autres garanties selon la nature	**de 70,00 € à 400,00 €**
Frais de nantissement	**Selon objet[5]**
AUTRE CRÉDIT	
Paiement en 3 Fois : permet d'étaler en 3 fois ou de différer d'un mois une dépense jusqu'à 300,00 €	
▸ cotisation annuelle	**6,00 €**
▸ frais d'utilisation	**GRATUIT**
▸ taux	**0,00 %**
AUTRES PRESTATIONS	
Duplicata attestation d'intérêts ou de prêts	**7,00 €**
Délivrance d'un décompte[6]	**24,45 €**
Mise en place d'un plan d'apurement	**31,00 €**
Réédition d'un tableau d'amortissement	**GRATUIT**
Modification sur prêt sans avenant	**7,30 €**
GARANTIES DONNÉES SUR LA FRANCE	
Frais d'établissement d'acte, par acte	
▸ caution simple	**60,00 €**
▸ caution complexe	**150,00 €**
Commission de risque périodique, taux annuel	**de 1,00 % à 3,00 %[7]**
▸ minimum par acte et par trimestre	**12,00 €**

(1) Taux révisable susceptible de modification, concerne un découvert souplesse inférieur à 3 000,00 €. Le TAEG réel est fonction de l'utilisation et indiqué sur le relevé de compte. (2) Cette tarification est valable pour un découvert jusqu'à 1 600,00 €. Au-delà, nous consulter. (3) Gratuit en cas de résiliation/substitution de l'assurance des emprunteurs pour les prêts immobiliers soumis à l'art. L.313-1 1° du code de la consommation. (4) Gratuit pour les modulations temporaires des prêts immobiliers nouvelles formes d'emploi. (5) Grille tarifaire disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (6) Gratuite pour les crédits immobiliers et les crédits à la consommation garantis par une hypothèque, consentis à compter du 1er juillet 2016. (7) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Épargne et placements financiers

ÉPARGNE BANCAIRE	
Budget + (alimentation automatique du compte épargne)	12,00 €/an
Tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans[1]	30,00 €/an
Transfert de PEL ou CEL hors Crédit Mutuel ou CIC	90,00 €
Transfert de PEP[2]	
▸ pourcentage des sommes gérées	2,00 %
▸ minimum	45,00 €

PLACEMENTS FINANCIERS

TRANSACTIONS

Valeurs mobilières – Courtages[PLF]

Ordres saisis via CMUT Direct[3] (seuil minimal de 100,00 € pour les ordres d'achat)	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)
Bourses France + Belgique et Pays-Bas		
▸ ordres inférieurs ou égaux à 2 000,00 €	0,50 %*	0,50 %*
▸ ordres supérieurs à 2 000,00 €[4] :		
– pour les 10 premiers ordres	0,50 %*	0,50 %*
– du 11e au 20e ordre	0,35 %*	0,35 %*
– à partir du 21e ordre	0,25 %*	0,25 %*
Bourses étrangères[5]	0,50 %*	0,50 %*
▸ minimum (sur les comptes titres ordinaires)	30,00 €	30,00 €

	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)	Gestion Sous Mandat (GSM)
Ordres saisis par la banque	0,80 %*	0,50 %*	0,50 %*
▸ minimum (sur les comptes titres ordinaires pour toutes transactions hors Euronext[5])	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Autres titres financiers[PLF][6]

Frais de transaction sur OPC[7]	
Gestion Conseillée, Gestion Pilotée et Gestion Sous Mandat	GRATUIT
Gestion Libre	
▸ souscription :	
– monétaires	GRATUIT
– obligataires	0,25 %*
– autres	0,50 %*
▸ rachat	GRATUIT
Frais d'entrée sur EMTN/SCPI/FIP/FCPI	Nous consulter
DROITS DE GARDE	GRATUIT

CONVENTION DE COMPTE-TITRES ET DE SERVICES[8]

La convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal.

Frais semestriels sur l'encours	0,125 %
▸ minimum	6,00 €
▸ maximum	75,00 €
Clients exclusivement détenteurs de Parts sociales détenues en compte titres	GRATUIT

*Commission proportionnelle au montant de l'opération. (PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.
(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Gratuit pour les moins de 18 ans et pour les livrets réglementés. (2) Sauf conditions contractuelles spécifiques. (3) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (4) Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants. (5) Liste des pays disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (6) La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel et sur www.creditmutuel.fr. (7) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur. (8) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06.

PLACEMENTS FINANCIERS (suite)	
GESTION	
Gestion Pilotée titres, par semestre[1]	**0,55 %**
▸ minimum	**15,00 €**
Gestion Conseillée ou Gestion Sous Mandat	**Nous consulter**
Mandat d'arbitrage en assurance-vie	**Nous consulter**
DIVERS	
Transfert d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME[PLF] hors Crédit Mutuel ou CIC	
▸ frais par ligne de titres cotés	**15,00 €**
▸ frais par ligne de titres non cotés	**50,00 €**
▸ maximum	**150,00 €**
Frais de recherche titres / réédition de l'Imprimé Fiscal Unique	**30,00 €**

L'ensemble des tarifs applicables aux titres et à la bourse est présenté dans la fiche clarté "Tarification Titres et Bourse" disponible sur la page "Tarifs" de www.creditmutuel.fr ou auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Assurances et prévoyance

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte Crédit Mutuel)	**26,00 €/an**
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte toutes banques)	**31,00 €/an**
Assurance Protection Juridique, à partir de	**82,62 €/an**

Succession

Frais d'un dossier de succession :	
▸ si avoirs au jour du décès inférieurs ou égaux à 10 000,00 €	**GRATUIT**
▸ si avoirs au jour du décès supérieurs à 10 000,00 €	**1,00 %[2]**
– maximum	**1 000,00 €[3]**
Service Assistance Démarches Décès	**GRATUIT**

(PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.
(1) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation des avoirs gérés au 31/12 et au 30/06. (2) GRATUIT pour les successions avec présence d'au moins un héritier en ligne directe descendante répondant aux critères d'exigibilité définis par la loi et pour les successions d'un défunt mineur. (3) Dont 850,00 € maximum sur les avoirs bancaires conformément à la réglementation.

Résoudre un litige

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque,
vous avez à disposition :

▸ **un numéro de téléphone dédié**

N°Cristal 0 969 360 505

APPEL NON SURTAXE

▸ **et des interlocuteurs privilégiés à contacter :**

- **votre Caisse de Crédit Mutuel, en premier lieu,**
  via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier,
  ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face,...)
ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit,
si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

- **le Service Relation Clientèle, en second lieu**
  - via le formulaire de réclamation en ligne sur www.creditmutuel.fr
  - ou par courrier au siège de votre Fédération.
- **le Médiateur**, en tout état de cause, en cas de désaccord avec la réponse ou si aucune réponse ne vous a été apportée dans un délai de deux mois, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée :
  - via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com
  - ou par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel, 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.
    Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.creditmutuel.fr et sur les conditions générales de Banque.

Tarifs applicables aux clients des Caisses du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE COMPTE

Tout projet de modification de la convention de compte de dépôt et/ou des autres produits et services est fourni sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. Si le client refuse la modification proposée, il peut résilier sans frais la convention de compte et/ou des produits et services concernés par la modification avant sa date d'entrée en vigueur (code monétaire et financier L.312-1-1 M).

Information de la clientèle concernant la garantie des dépôts, DES TITRES ET DES CAUTIONS dans les établissements de crédit

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque.

ANNONCEUR

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM, entreprises régies par le code des assurances.
Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 161 215 200 euros. Siège social : 3 avenue du Stade de France, 93200 Saint-Denis, RCS BOBIGNY 915 166 045.

Marie-Hélène DECLOITRE
Signature numérique de Marie-Hélène DECLOITRE
Date : 2025.09.02 14:34:17 +02'00'

Crédit Mutuel

FR231812_01AJNM

Ref. : 81.44.14 – CMAG – Conditions janvier 2026 – Crédit photos : Gettyimages

DATES DE VALEUR STANDARD
DES OPERATIONS COURANTES
- PARTICULIERS -

Chaque opération est affectée d'une date de valeur. Son calcul s'effectue à partir de "J ", majoré ou minoré selon les cas d'un nombre de jours ouvrables (JO), ou calendaires (JC).

"J " est défini comme suit :
- date de règlement * : date afférente aux échanges financiers interbancaires
- date de traitement * : date d'éxécution par nos soins

* dans le cadre des heures limites

Ne sont pas considérés comme jours ouvrables, les samedis et dimanches, les jours fériés et les jours de fermeture des systèmes de paiement.

Opérations	Base de calcul "J " = date de …	+ / -
Moyens de paiement domestiques		
Espèces		
Retrait au guichet	traitement	
Versement au guichet	traitement	
Chèque		
émis	traitement	
remis	traitement	+1JO
impayé en retour	règlement	-1 JO
Chèque de banque		
émis	traitement	
remis	traitement	+1 JO
Virement		
émis		
unitaire	traitement	
permanent	traitement	
rejet de virement	règlement	
reçu	règlement	
Prélèvement	règlement	
Cartes		
Paiements et retraits		
carte à débit immédiat	débit en compte	
carte à débit différé	30 du mois (28 Février)	

Opérations sur titres		
Ordres de bourse France		
Achat	exécution	
Vente	exécution	+ 2 J ouvrés
Ordre de bourse étrangère		
Achat	règlement	
Vente	règlement	

Opérations	Base de calcul "J " = date de …	+ / -
Opérations à l'international		
Change manuel		
Achat de devises	traitement	
Vente de devises	traitement	
Encaissement - Export		
Virements		
sans change dans l' E.E.E.	règlement	
sans change hors E.E.E.	règlement	+ 1 JO
avec change	traitement	+ 2 JO
Chèque		
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin	traitement	+ 4 à 10 JO selon pays
Crédit Après Encaissement		
sans change	règlement	+ 1 JO
avec change	traitement	+ 2 JO
Paiement - Import		
Virements		
sans change dans l'E.E.E.	traitement	
sans change hors E.E.E.	traitement	- 1 JC
avec change	traitement	- 1 JC
Chèque		
sans change	traitement	- 1 JC
avec change	traitement	- 1 JC

LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Tarification Titres et Bourse

Clientèle réseau grand public

(Conditions appliquées au 1er janvier 2026)

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Ce qu'il faut savoir . . .

Une facturation claire

Pour vous permettre de gérer au mieux vos opérations sur instruments financiers et de passer vos ordres de bourse dans les meilleures conditions possibles, le Crédit Mutuel vous informe du coût des produits et services qui vous sont proposés.

La tarification présentée s'applique aux comptes-titres ordinaires et aux Plan d'Épargne en Actions (PEA)/Plan d'Épargne en Actions destinés au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PEA-PME).

Afin de faciliter votre lecture, nous vous présentons des exemples chiffrés en dernières pages.

Frais liés au service fourni

Frais liés à la détention d'un PEA/PEA-PME ou d'un compte-titres (Droits de Garde et Frais de tenue de compte)

Droits de garde : il s'agit de frais appliqués pour rémunérer le service de conservation des titres.

Frais de tenue de compte : il s'agit de frais prélevés au titre du service de gestion administrative du compte-titres ou du PEA / PEA-PME.

Droits de garde	*Inclus dans les frais de Convention de compte - titres et services*
Frais de tenue de compte	*Inclus dans les frais de Convention de compte - titres et services*

Frais relatifs à l'ouverture ou la clôture d'un compte-titres ordinaire ou d'un PEA/PEA-PME

Il s'agit des frais facturés lors de l'ouverture ou de la clôture du compte

Frais d'ouverture ou de clôture	*Gratuit*

Frais de Convention de compte-titres et de services

La Convention de compte-titres et de services vous donne accès aux fonctionnalités, services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal :

- Un conseiller dédié en Caisse.
- Le site de banque à distance accessible par le web et par l'application mobile[1].
- L'assistance de plateformes dédiées et accessibles du centre de métiers titres expert.

La banque à distance (web et application mobile), via un accès sécurisé, permet :

- Un accès aux pages dédiées à vos portefeuilles (valorisation, passage d'ordres, fiscalité, réponse aux opérations sur titres, participation à certaines introductions) ainsi qu'aux informations marchés (indices, palmarès, dépêches…).
- Un accès à des informations sur les marchés financiers via les dépêches, les fiches valeurs, un calendrier des opérations sur titres - OST, l'accès au « screener »[2] permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.
- Un accès aux cotations en temps réel pour les valeurs sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam).
- La mise en place gratuite d'alertes sur les cours (notifications, mails ou SMS) pour gérer votre portefeuille en toute autonomie.
- La création d'une liste de valeurs préférées pour faciliter le suivi de vos valeurs.
- Le vote en ligne à certaines assemblées générales de société cotées.
- Un accès à une sélection d'organismes de placement collectif - OPC internes et externes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Un parcours digital spécifique pour l'achat et la vente de valeurs non cotées.

Dans le cadre du rendez-vous annuel avec votre conseiller dédié, vous pouvez bénéficier d'un conseil personnalisé sur des produits ou des allocations sélectionnés en fonction de votre profil investisseur.
Les frais de Convention de compte-titres et de services sont perçus tous les semestres selon la composition du compte-titres, du PEA ou du PEA-PME et sont calculés sur les seuls encours de titres détenus en fin de semestre précédent (30/06 ou 31/12). Ces frais ne sont pas déductibles du montant imposable de vos revenus mobiliers.

Frais de Convention de compte-titres et de services	
Clients	**Frais semestriels**
	Commission proportionnelle à l'encours du portefeuille *(Hors encours des parts sociales)*
Personne physique	*0,125% (minimum de perception de 6 € - Maximum de perception de 75€)*
Personne morale	*0,0625% (Minimum de perception de 25 € - Maximum de perception 75€)*
Mono-détenteur de parts sociales de votre Caisse de Crédit Mutuel	*Gratuits*

[1] *Dans le cadre de votre service de banque en ligne et sous réserve du téléchargement de l'application gratuite Crédit Mutuel.*

[2] *Outil de sélection de valeur permettant de filtrer les sociétés cotées en fonction de critères choisis.*

Frais relatifs aux transactions

Titres négociables et produits de bourse (actions, obligations, bons, droits, warrants, turbo…)

	Gestion libre	Gestion Conseillée [3]	Gestion Sous Mandat [4]
Frais de transaction sur PEA et compte-titres ordinaire			
Ordres passés au guichet (Euronext[5] et hors Euronext[6]) *Commission proportionnelle au montant de la transaction avec une perception minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire hors Euronext*	*0,80%*	*0,50%*	*0,50%* *(Ordres passés par gérant)*
Ordres passés via la banque à distance ***Ordres Bourse Euronext*** *- Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits)*	*0,50%*	*0,50%*	*Non concerné*
• ***Fidélité bourse*** *À partir du 11ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants*	*0,35%*	*0,35%*	
À partir du 21ème ordre exécuté supérieur à 2 000 € sur 12 mois glissants *Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les frais de Bourse Euronext appliquée au 2ème ordre passé sur une même valeur suite à un achat-vente dans la journée et portant sur une même quantité de titres*	*0,25%*	*0,25%*	
Ordres Bourse hors Euronext *Commission proportionnelle au montant de la transaction (actions, obligations, bons, droits) avec une perception minimum de 30€ sur compte-titres ordinaire*	*0,50%*	*0,50%*	
Dates de valeur Euronext applicable à l'ordre de bourse - *Achat, vente et vendu/acheté de titres au comptant*	*J*		
Dates de valeur applicable à l'ordre de bourse hors Euronext - *Achat/vente de titres au comptant*	*J + 2 à J + 5 (en fonction du pays de négociation)*		

[3] *La Gestion Conseillée consiste à bénéficier de conseils en investissement d'un professionnel dédié, en matière d'allocation d'actifs, de sélection de fonds, d'achat-vente de titres vifs.*

[4] *La Gestion sous Mandat consiste à confier à un professionnel des marchés financiers le soin de gérer à votre place votre portefeuille-titres.*

[5] *Euronext inclut les places de cotation de (Paris, Bruxelles et Amsterdam).*

[6] *Hors Euronext inclut les places de cotation suivantes : Allemagne, Angleterre, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, États-Unis.*

➢ Obligations et titres de créances négociables – réservé à la Gestion Conseillée / Gestion sous Mandat

Durée : inférieure à 2 ans	*0,05% du montant net*
Durée : entre 2 et 5 ans	*0,10% du montant net*
Durée : entre 5 et 10 ans	*0,30% du montant net*
Durée : supérieure à 10 ans	*0,50% du montant net*

➢ OPC – Organisme de Placement Collectif

	OPC Groupe et externes	
	Gestion libre	**Gestion Conseillée / Gestion Sous Mandat/ Gestion pilotée**[7]
Frais d'entrée et de sortie	*Gratuit* *Hors frais acquis à l'OPC indiqués dans le document d'informations clés*	
Frais de transaction à l'achat uniquement ***Commission proportionnelle au montant de la transaction***		
OPC monétaires	*Gratuit*	*Gratuit*
OPC obligataires	*0,25%*	*Gratuit*
OPC autres	*0,50%*	*Gratuit*
Service d'Investissements automatiques sur OPC	*0,25%*	*Non concerné*

[7]*La Gestion Pilotée Titres est un service qui consiste à déléguer la gestion de votre portefeuille-titres, investi exclusivement en OPC.*

➢ Parts sociales B de votre caisse de Crédit Mutuel

Aucun frais n'est prélevé en cas de transaction (souscription ou remboursement de parts sociales).

➢ EMTN – Euro Medium Term Note

	EMTN Groupe	EMTN externes (hors Groupe)
Droits d'entrée	*Non concerné*	*Se référer au Document d'Information Clé et à la brochure commerciale de l'EMTN*
Frais de transaction (pour toute prise d'ordre)	*Gratuit*	*Idem frais opération de bourse classique (voir tableau des titres négociables et produits de bourse)*
Frais de sortie anticipée	*Se référer au Document d'Information Clé et à la brochure commerciale de l'EMTN*	

➢ OST – Opérations sur Titres

Inclus dans les frais de convention de compte et services

Quelques exemples d'opérations dont le traitement est inclus dans les frais de convention de compte titres et de services :

- Coupons
- Paiement de dividendes en actions (PDA)
- Versement de coupons sur valeurs étrangères
- Offre publique d'Achat (OPA – hors frais de bourse si nécessaire) / Offre publique d'échange (OPE)
- Augmentations de capital
- Attribution gratuite
- Échange / fusion / Division
- Souscription publique
- Remboursement d'obligations en actions
- Liquidation
- Introduction en bourse
- Emprunt
- Mise au nominatif
- Restitution d'impôts sur dividende de source étrangère
- Exercice de bons

Frais de change

Les ordres transmis sur des places étrangères et en devises, seront soumis à une commission de change en vigueur au moment de l'opération (en cas de règlement espèces en euros) et des frais supplémentaires propres à chaque marché peuvent s'ajouter aux frais de transaction ainsi qu'aux impôts et taxes éventuels. Les frais vous seront communiqués dans le devis de frais avant le passage d'ordre.

Autres opérations liées à l'Épargne Financière

Frais sur opérations	
Transfert sortant d'un PEA/ PEA PME/ comptes-titres hors Crédit Mutuel ou CIC	
– *Frais par ligne de titres cotés transférés*	*15€*
– *Frais par ligne de titres non cotés transférés*	*50€*
– *Avec un maximum de perception par PEA/ PEA PME/ compte-titres*	*150€*
Frais de recherches titres ou frais de réédition d'imprimé fiscal unique	*30€*
Intégration ou cession de titres ou valeurs non cotés en PEA/ PEA PME/ compte-titres, par ligne	*1,20% de la valeur de la ligne avec un maximum de perception de 75€*
Frais de commission sur les opérations « or »	
Certains frais complémentaires peuvent être facturés :	*Courtage : 0,70% du montant de l'opération – avec un minimum de perception de 15€* *Commission de service : 1,78% du montant de l'opération – avec un minimum de perception de 17€* *Retours/retraits et transferts de matières détenues auprès des sociétés de transport de fonds - avec un minimum de perception de 72€* *Conditionnements spécifiques pour les pièces - avec un minimum de perception de 9 €* *Production de nouveaux certificats sur lingots et lingotins (80€)*
Taxe sur les transactions financières (TTF)[8]	
À noter *: cette taxe vise certaines transactions financières. Elle a été mise en place par les pouvoirs publics. La Banque collecte cette taxe, elle n'est pas bénéficiaire de celle-ci. .*	*0,40% du montant de la transaction*

[8]*Cette taxe s'applique sur les achats d'actions au comptant des sociétés Françaises présentant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros.*

Frais indirects (gestionnaire/émetteur) liés aux produits financiers

Certaines valeurs génèrent des frais spécifiques liés à l'instrument financier (frais de gestion, frais d'entrée/sortie, coûts liés à la transaction, commission de surperformance, etc.)

	Parts sociales	Titres négociables en bourse (actions, obligations, bons, droits)	Produits de bourse (warrants, turbo…)	OPC	EMTN structurés Groupe
Frais de gestion (frais récurrents)	*Non Concerné*	*Non concerné*	*Non concerné*	*Ces frais annuels sont inclus dans le calcul de la valeur liquidative du fonds et sont déduits de la performance affichée. Ils rémunèrent la Société de Gestion.* *L'ensemble des frais sont consultables sur le document d'informations clés disponible sur le site internet creditmutuel.fr (OPC Groupes)*	*En fonction du sous-jacent, des frais de gestion peuvent s'appliquer*
Autres frais spécifiques	*Non concerné*	*Non concerné*	*Frais unique – Droit d'entrée/sortie*[9]		*EMTN Groupe : frais uniques à l'émission*[10]

[9]*Ces frais sont inclus dans le cours d'achat ou de vente.*

[10]*Ces frais sont déjà intégrés dans le prix au moment de la souscription. Ils comprennent, entre autres, les frais de structuration, de distribution, juridiques, ainsi que ceux liés à la couverture et ceux inhérents à l'utilisation d'indices.*

Les rétrocessions

Lorsqu'un OPC ou un titre de créance (EMTN par exemple) est couvert par un accord de commercialisation, la Banque peut percevoir des rétrocessions de commissions de la part de la société de gestion ou de l'émetteur de l'instrument financier sans charge supplémentaire directe pour le souscripteur. Le montant des rétrocessions versées diffère selon le placement. Les frais seront communiqués avant la transaction dans le devis de frais et indiqués sur le relevé de frais annuel.

Illustration des frais appliqués sur des exemples de portefeuilles titres sur la base d'une durée de détention de 1 an

- **1ère hypothèse :**

➢ **Faible activité sur les marchés financiers : détention uniquement de parts sociales B, pour un montant de 10 000€**

Frais liés aux services	
Frais unique ou frais d'entrée des parts sociales B	Non concerné
Frais de Convention de compte-titres et de service	Gratuit
Coût de la transaction	Gratuit

Frais indirects liés aux produits	
	PARTS SOCIALES B
	€
Frais liés au produit	Non concerné
Rétrocession	Non concerné

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 10 000€)
Frais liés au service fourni	Gratuit	*Non concerné*
Frais indirects liés aux produits	Non concerné	*Non concerné*
TOTAL des frais	**0,00€**	*Non concerné*
Dont rétrocession	Non concerné	*Non concerné*

➢ Faible activité sur les marchés financiers : détention de parts sociales B et OPC

Client personne physique du guichet Grand Public investissant sur les conseils de son conseiller 10 000 € sur un compte-titres composé de :

- 5 000€ de parts sociales B
- 5 000€, par exemple sur les OPC Actions CM-AM EUROPE VALUE (FR0000991770) (soit 4 975,12€ investis).

Sur ce compte-titres, l'ordre de souscription sur les OPC a été exécuté dans l'année. Pour les parts sociales B, aucun frais n'est appliqué.

Frais liés aux services	
Frais de transaction sur OPC[11]	24,88€ (0,5% des montants investis sur l'OPC) 4 975,12€ x 0,5% = 24,88€
Frais de Convention de compte-titres et de services[12]	12,44€ 4 975,12€ x 0,25% = 12,44€
TOTAL des frais liés aux services	37,32€ 24,88€ x 12,44€ = 37,32€

[11] *Le pourcentage appliqué peut être différent selon l'OPC*

.[12] *Frais proportionnels à l'encours par compte titres, hors compte espèces.*

Frais indirects liés aux produits	
	€
Frais liés à l'instrument financier **OPC Groupe** (Ces frais sont compris dans la valeur liquidative du fonds % appliqué sur le montant net investi) Dont Rétrocession	92,53€ 4975,12€ x 1,86% = 92,53€ 4975,12€ x 0,83% = 41,29€

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 10 000€)
Total des frais liés au service fourni	37,32	0,37
Total des frais indirects liés aux produits	92,53	0,93
Dont rétrocession	*41,29*	*0,41*
TOTAL des frais	**129,85**	**1,30**

2ème hypothèse : activité moyenne sur les marchés financiers

Client Personne Physique du guichet Grand Public investissant 20 000€ sur un compte-titres de composé de :

- 10 000€ d'OPC investis par exemple sur l'OPC CM-AM EUROPE GROWTH RC (FR0010037341) (soit 9 950,25€ investis).

- 10 000€ investis en actions (non soumis à Taxe sur les Transactions Financières - TTF)

Sur ce compte-titres, 1 ordre de souscription sur l'OPC et 2 ordres d'achat sur des actions Euronext de 5 000€ sont exécutés dans l'année depuis la banque à distance sur le site créditmutuel.fr en l'absence d'un conseil préalable délivré par son conseiller.

Frais liés aux services		
Frais de Convention de compte-titres et de service[13]	49,88€ (19 950,25 x 0.25% = 49,88€)	
	OPC groupe	**Actions**
	€	€
Frais de transaction[14-15]	49,75€ (9 950,25€ investis x 0,5% = 49,75€) Les frais sont inclus dans le montant de l'investissement.	50,00€ (10 000 x 0,50%) Les frais s'ajoutent au montant investi.
TOTAL des frais Liés aux services	149,63€ (49,88€+49,75€+50,00€)	

[13] *Frais proportionnels à l'encours par compte titres, hors compte espèces* [14] *Le pourcentage appliqué peut être différents selon l'OPC.*

[15] *Pour l'ordre d'achat sur Euronext, le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet.*

Frais indirects liés aux produits		
	OPC Groupe **(Ces frais sont inclus et ils réduisent la valeur liquidative du fonds. % appliqué sur le montant net investi)**	**Actions**
	€	€
Frais liés à l'instrument financier Dont Rétrocessions	162,19€ 9 950,25 x1,63% = 162,19€ 9 950,25 x 0,00% = 0,00€	Non concerné

Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 20 000€)
Total des frais liés au service fourni [16]	149,63	0,75
Total des frais indirects liés aux produits	162,19	0,81
Dont rétrocession	*0,00*	*0,00*
TOTAL des frais	**311,82**	**1,56**

[16] *Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet Crédit Mutuel.*

▪ 3ème hypothèse : activité soutenue sur les marchés financiers

Client Personne Physique du guichet Grand Public détenant un compte-titres de 50 000€ investis en actions sur 5 valeurs Euronext.

Sur ce compte-titres, 20 ordres de 2 500€ sont exécutés sur l'année sur les valeurs Euronext (non soumis à la taxe sur les transactions financières TTF) depuis la banque à distance sur le site internet creditmutuel.fr.

Frais lié aux services	
Frais unique ou frais d'entrée	Non concerné
Frais de Convention compte-titres et de services [17]	125,00€ 50 0000 X 0,25% = 125,00€
Frais de transaction [18] 10 premiers ordres 10 suivants ***Les frais s'ajoutent au montant investi***	Total des opérations réalisées 125,00€ (25 000€ x 0,50%) 87,50€ (25 000€ x 0,35%) 212,50€ (125,00€ + 87,50€)

[17] *Frais proportionnels à l'encours et par compte-titres, hors compte espèces.*

[18] *Le pourcentage appliqué est différent si l'ordre est passé depuis un guichet Crédit Mutuel.*

Frais indirects liés aux produits		
	Actions	
	€	
Frais liés à l'instrument financier	Non concerné	
Récapitulatif des frais sur 1 an		
	€	% (sur 50 000€)
Total des frais liés au service fourni	337,50	0,68
Total des frais indirects liés aux produits	Néant	Néant
Dont rétrocession	*Non concerné*	*Non concerné*
TOTAL des frais	**337,50**	**0,68**

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller pour en savoir plus.

Nos conseillers sont à votre disposition pour répondre à vos questions relatives à la tarification, vous recevoir pour un bilan épargne, étudier des services adaptés à vos besoins comme par exemple des offres de gestion (Gestion Sous Mandat ou Gestion Pilotée Titres) et de conseil (Gestion Conseillée), avec une tarification spécifique.

Tarification applicable à l'ensemble des fédérations du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758.

LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

OPERATIONS CARTES EN DEVISES

Frais de conversion en euro, exprimés en marge de pourcentage, sur les taux de référence de la Banque Centrale Européenne (BCE)
Marges en vigueur au 01/01/2026

Ce qu'il faut savoir . . .

PRINCIPE

Vous réalisez une opération de paiement ou de retrait avec votre carte bancaire internationale dans une devise de l'Espace Économique Européen autre que l'euro. Pour être imputé sur votre compte en euro, le montant de cette opération est converti en euro dans le circuit interbancaire de votre carte internationale, Mastercard ou Visa.

Certains commerçants ou distributeurs de monnaie peuvent également vous proposer un service de conversion qui vous permettra de régler cette opération directement en euros, selon un taux de change qui sera indiqué au point de vente ou au distributeur.

Afin de vous permettre de comparer les frais de conversion selon que vous effectuerez votre opération dans la devise locale ou directement en euros, votre banque vous communique les frais de conversion monétaire qui seront appliqués si vous réalisez l'opération dans la devise locale.

Ces frais sont exprimés en marge de pourcentage entre les taux appliqués par Visa et Mastercard et les taux de change de référence publiés par la Banque Centrale Européenne (BCE). Ils peuvent être différents de ceux réellement appliqués à vos opérations de paiement car Mastercard et Visa effectuent la conversion au taux de change au moment du traitement, qui pourra être différent de celui où les opérations ont été effectuées.

Le taux de change appliqué sera celui de la BCE, augmenté de la marge appliquée par les réseaux. Les taux indiqués ci-dessous sont donnés sur la base de l'historique des taux de référence de Mastercard et Visa connus.

TABLEAU DES MARGES

	Devise	Visa	Mastercard
CHF	Franc suisse	0,34055 %	0,21508 %
DKK	Couronne danoise	0,03934 %	0,11923 %
HUF	Forint hongrois	1,18913 %	1,09308 %
PLN	Zloty polonais	0,57065 %	0,67514 %
CZK	Couronne tchèque	0,95508 %	1,23328 %
SEK	Couronne suédoise	0,65952 %	0,80263 %
NOK	Couronne norvégienne	1,96731 %	2,31291 %
RON	Leu roumain	0,13187 %	0,27358 %
ISK	Couronne islandaise	1,14274 %	0,73491 %

ENVOI D'UNE NOTIFICATION

Lorsque vous réalisez une opération de paiement ou de retrait avec votre carte bancaire internationale, dans une devise de l'Espace Économique Européen autre que l'euro, une notification vous sera transmise, par email ou par SMS, avec le message suivant :

« Opération en devise : le taux de change est le taux publié par la BCE, augmenté de la marge appliquée par Mastercard ou Visa : marge = XX,XXXX % »

La marge indiquée correspond aux frais de conversion, exprimés en marge de pourcentage, entre les taux appliqués par Visa ou Mastercard et les taux de change de référence publiés par la Banque Centrale Européenne (BCE).

À noter : vous pourrez être facturé(e) d'éventuels coûts liés à ces notifications électroniques à l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur de téléphonie mobile.

Cette notification ne sera pas transmise dans les cas suivants :

- **une opération a déjà été réalisée avec la même carte dans la même devise au cours du même mois,**
- **l'opération est effectuée avec une carte de paiement professionnelle,**
- **vous avez manifesté votre choix de ne pas la recevoir.**

CHOIX AUTOUR DE LA NOTIFICATION

Sur simple demande à votre conseiller, vous pouvez modifier le moyen par lequel vous souhaitez être informé, ou décider de ne pas recevoir la notification relative au coût de la conversion monétaire.

Les informations relatives au coût de la conversion monétaire exprimé en marge de pourcentage sur les derniers taux de change de référence disponibles émis par la BCE, peuvent être consultées à tout moment sur le site internet du Crédit Mutuel : Tarifs de la banque Crédit Mutuel (creditmutuel.fr)

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758.